L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 AVRIL 1887.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

DISPARUE—Un pâturage de Gentilly une jument rouge foncé de moyenne hauteur avec la queue et la crinière noires, et ayant les quatre pieds ferrés. Elle avait un bleu au moment de disparaître. Une récompense libérale sera payée à la personne qui ramènera la jument au No 488 rue Ste. Anne, chez M. L. BONZE.
17avril—1*

EGaré—Un mulet mexicain, brun foncé, qui était dans le pâturage de Gentilly. Récompense libérale à qui le ramènera ou donnera des renseignements. 17avril—7f

A VENDRE

A VENDRE.—Plusieurs petites propriétés rue Broad entre d'Abadie et Aubry. Aussi plusieurs terrains vides, bien desséchés, lieu Broad, Onzaga, D'Abadie et White. Aussi terre à jardin potager, rue Broad, entre D'Abadie et Onzaga, terre riche et fumier sur les lieux à vendre, avec bonne maison de résidence. Pour informations s'adresser à M. V. Dejan, notaire, 20, rue Carondelet. av—10, 14, 17, 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ezekiel Ewing Simpson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,957.—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils ou ont pour lesquelles le compte sapoint présenté par Ezekiel Ewing Simpson exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17avril—17 22 26

Succession de Thomas Hasam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,801—Division D. —Attendu que Sidney H. Hasam a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Hasam, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours prochains pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 avril—16 20 24

Succession de Jacob Bains et Magdelena Mitchell, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 20,921—Division D. Attendu que Antoine Baltz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Bains, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours prochains pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 avril—15 20 24

Succession de Mme Mathilde Smith.

Autorisé par Arnold Merrior

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19 604—Division E. Attendu que John Cassidy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mathilde Miller, veuve etc., décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours prochains pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15avril—15 20 24

Succession de Henry Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,922—Division D. Attendu que Gabriel Villeré administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Walker décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours prochains pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12avril—12 16 21

Succession de Francis Thomas, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,923—Division D. Attendu que Jean Eloi Mocard, veuve de François Thomas, fils a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de son François Thomas, fils décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte sapoint présenté par Eloi Mocard tutrice et exécutrice testamentaire de la succession de son fils ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12avril—12 16 21

Succession de Jacob Diedrich Schmidt

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 20,715—Division D. Attendu que Mme Louise Schmidt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Diedrich Schmidt. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours prochains pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
Avril—8 13 17

Succession de Joseph Preble.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,911—Division D. Attendu que Agnes Ada Preble a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Preble, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours prochains pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 avril—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Le soussigné, curateur au vacant succession No 20,581 de cette cour, a l'honneur de faire connaître aux créanciers de cette succession qu'il a fait et déposé son compte final de son administration de ladite succession et qu'il a fixé le jour de mardi, le 24 mai 1887, pour l'homologation d'icelui, et pour la distribution des fonds entre les ayants droit, et que tous les créanciers de ladite succession sont requis de produire leurs réclamations contre ladite succession ou de s'en voir forclore. Ledit curateur ne sera pas tenu de répondre à aucune réclamation qui pourra être produite après ledit jour.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1887.
(Signé) ALEXANDRE MILLAUDON,
Curateur.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Le soussigné, curateur au vacant succession No 20,581 de cette cour, a l'honneur de faire connaître aux créanciers de cette succession qu'il a fait et déposé son compte final de son administration de ladite succession et qu'il a fixé le jour de mardi, le 24 mai 1887, pour l'homologation d'icelui, et pour la distribution des fonds entre les ayants droit, et que tous les créanciers de ladite succession sont requis de produire leurs réclamations contre ladite succession ou de s'en voir forclore. Ledit curateur ne sera pas tenu de répondre à aucune réclamation qui pourra être produite après ledit jour.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1887.
(Signé) ALEXANDRE MILLAUDON,
Curateur.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le Tableau pour le mois de mars 1887, tel que présenté dans cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Mme Marguerite Law vs. son mari—No 20 180—Division C.

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de pension, la loi et les témoignages étant entendus ; Il est ordonné, adjugé et décrété que vu le défaut ici enregistré le 23 février 1887, soit confirmé et que en conséquence, il y ait jugement en faveur de Mme Margaretta Law et contre Thadeus D. Van Horn, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre eux et condamnant le dit défendeur à payer à la dite Mme Margaretta Law son épouse, la somme de deux mille cinq cents dollars avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire ainsi que le privilège accordé par la loi aux femmes mariées. Il est de plus ordonné que toutes autre reclamation contenues dans la demande de la plaignante soit considérée mise hors de cour, et que le défendeur paye tous les frais de ce procès.

Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 24 mars 1887.
(Signé) A. MONROE, Juge.

Ne sera de quoi j'ai apposé ici mon signature et fait le sceau de ladite Cour, en la ville de Nlle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de mars, an l'année de Seigneur mil huit cent quatre-vingt sept.

[Sceau.] M. A. McDONNELL,
27mars—avril2,9,16,27. Dépôt-Greffier